

Directeur de rédaction
Jean-Paul SUPIOT

Rédaction
Jean-Paul SUPIOT
Philippe SAILLANT

Mise en page
Laurence MARY



**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES
PAYS DE LA LOIRE**

BULLETIN D'INFORMATION

SEMESTRIEL

NOVEMBRE 2007

N° 1

<p><u>Vos élus titulaires (durée du mandat)</u></p> <p><u>Président :</u> Jean-Paul SUPIOT 6 ans</p> <p><u>Vice-Président</u> Philippe SAILLANT 4 ans</p> <p><u>Trésorière</u> Véronique BONGARD 2 ans</p> <p><u>Membres</u></p> <p>Dominique ARNOUD 2 ans Jocelyne MIRON DION 4 ans Nathalie ROY ARTAILLOU 6 ans</p>	<p>Cher(e)s Collègues</p> <p>Voici un peu plus d'un an, vous avez voté pour l'élection des membres du Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues des Pays de la Loire. Les suffrages exprimés lors de cette élection représente 60% des pédicures-podologues inscrits cette année au Tableau de l'Ordre. Ce pourcentage est exceptionnel pour une élection professionnelle, j'espère que celle de l'année prochaine rencontrera encore plus de succès. La mobilisation de la profession au travers de sa représentation officielle lui donnera encore plus de poids auprès du gouvernement.</p> <p>Cette première année a été tournée uniquement vers la mise en place de la structure ordinale :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en place matérielle locaux mobilier de bureau et embauche du personnel- la partie Administrative et le dossier d'inscription au Tableau.- la partie Législative avec l'écriture du Code de Déontologie. <p>Tout était à faire, rendre notre Ordre opérationnel en une année était une gageure. Les nombreuses difficultés qui ont jalonné la création de l'ordre, nous ont incité à le rendre opérationnel le plus vite possible. C'était le seul moyen à court terme pour le protéger contre certains aléas. Ce point étant maintenant acquis, nous nous devons de nous tourner vers les problèmes de notre profession.</p> <p>Premier point : Démographie professionnelle A partir des informations tirées du dossier d'inscription, des données statistiques ont été recueillies en vue d'établir une carte (en cours de réalisation) tirée du Tableau de l'Ordre Régional, celle-ci devrait être un instrument intéressant pour les nouvelles installations et pour nos interlocuteurs au ministère.</p>
<p><u>Vos élus suppléants (durée du mandat)</u></p> <p>Céline FIEGEL 2 ans Eric PROU 2 ans Julie CHALAIN 4 ans Marcel NICOLAS 4 ans Christophe JUHEL 6 ans Catherine MENARD 6 ans</p>	<p>Deuxième point : Évaluation des pratiques professionnelles ainsi que la formation, une commission a été créée lors de la première séance du conseil régional, elle va maintenant pouvoir se consacrer à son sujet.</p> <p>Troisième point: Assurer la mise en conformité de tous les professionnels avec le Code de déontologie. Celle-ci se fera progressivement en fonction des situations et des recommandations du conseil national, avec comme corollaire la lutte contre l'exercice illégal, surtout s'il s'agit de personne physique ou morale n'ayant pas de diplôme reconnu, mais aussi tout professionnel qui ne respecterait pas à terme le Code de déontologie.</p> <p>Pour rappel, les missions de l'ordre sont:</p> <p>Mission morale déontologique et éthique: L'Ordre veille au maintient des principes de moralités et de probité et de compétence des professionnels ainsi que le respect du Code de déontologie par ceux-ci.</p> <p>Mission administrative et réglementaire : Gestion des cotisations et des inscriptions au Tableau de l'Ordre (contrôle de l'accès à la profession) établissement de contrats type pour la profession et le contrôle de tous les contrats ayant trait à l'exercice de celle-ci. L'Ordre se doit de veiller à la compétence des professionnels, ce qui implique sa responsabilité dans les domaines de la formation initiale et continue, ainsi que dans l'évaluation de ses pratiques.</p>

<p>Nous contacter</p> <p>5, rue du Tertre Centre d'Affaires Europe</p> <p>Bâtiment A 1 44470 CARQUEFOU</p> <p>Tél : 02-28-23-14-22 Fax : 02-28-23-14-26</p> <p>contact@paysdelaloire.cropp.fr</p>	<p>Mission juridictionnelle, disciplinaire : pour faire respecter le Code de déontologie l'Ordre dispose d'un pouvoir disciplinaire par ses juridictions indépendantes de la structure administrative, ce sont les chambres disciplinaires de première instance au niveau des régions et de la chambre disciplinaire de deuxième instance au niveau national (en appel des décisions prises au niveau régional) . Mais avant d'en arriver aux sanctions, le Conseil Régional dispose d'une commission de conciliation qui essaie de trouver un arrangement amiable.</p> <p>Mission consultative : L'Ordre étudie les questions et les projets soumis par le Ministère chargé de la Santé, il peut aussi lui soumettre toutes les propositions pouvant faire progresser la profession et son exercice en regard des besoins de santé publique.</p> <p>Mission d'entraide : L'Ordre se doit d'organiser toute oeuvre d'entraide au bénéfice de ses membres ou de leurs ayants droit</p> <p>Vous trouverez dans ce bulletin L'historique des événements de juin 2006 à septembre 2007 La composition des commission du CROPP des Pays de la Loire Un récapitulatif des comptes du Conseil Régional de fin 2006 au mois de septembre 2007 Une information sur la démographie professionnelle dans la région Quelques informations utiles</p> <p>Je vous prie de croire cher(e)s collègues, en mes salutations confraternelles dévouées.</p> <p style="text-align: right;">Jean-Paul SUPIOT Président du Conseil Régional</p>
<p><u>HORAIRES D'ACCUEIL DU SECRETARIAT DU CROPP DES PAYS DE LA LOIRE</u></p> <p>le lundi 9 h – 12 h</p> <p>le mardi 14 h – 18 h</p> <p>le mercredi fermé</p> <p>le jeudi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 18 h</p> <p>le vendredi 9 h - 12h</p>	<p style="text-align: center;">CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS</p> <p>18 mai 2006 : Élection du Conseil Régional des Pays de la Loire.</p> <p>2 Juin 2006 : Constitution du Bureau à Angers</p> <p>5 septembre 2006 : Première réunion du Conseil régional tirage au sort des membres pour les élections en 2008, 2010, 2012 constitution des commissions</p> <p>11 octobre 2006 : Séance plénière préparation du dossier d'inscription mise en place des réunions dans les départements</p> <p>8 novembre 2006 : Séance plénière compte rendu des réunions et début de discussion sur le Code de déontologie</p> <p>13 décembre 2006 : Séance plénière étude du projet et annotation du code de déontologie</p> <p>compte-rendu de la réunion des présidents de régions à Paris</p> <p>présentation du budget régional</p> <p>10 janvier 2007 : Réunion de bureau discussion du budget</p> <p>recherche des locaux et du personnel</p> <p>24 janvier 2007 : Réunion avec la DRASS des Pays de la Loire</p> <p>24 février 2007 : Première conciliation</p> <p>28 février 2007 : Séance plénière</p> <p>3 mars 2007 : Deuxième conciliation</p> <p>14 mars 2007 : Séance plénière vérification des dossiers d'inscription</p> <p>11 avril 2007 : Séance plénière vérification des dossiers entretien d'embauche pour le poste de secrétaire</p> <p>14 avril 2007 : Entretien final pour le choix de notre secrétaire</p> <p>9 mai 2007 : Séance plénière vérification des dossiers information des étudiants de troisième année pour l'inscription au Tableau</p> <p>13 mai 2007 : Séance plénière vérification des dossiers suite et fin</p> <p>27 juillet 2007 : Commission d'élaboration du bulletin</p> <p>12 septembre 2007 : Séance plénière établissement du planning de réunions 2007-2008</p> <p>Fin d'année 2007 : réunions départementales pour la présentation du Code de Déontologie et les recommandations du Conseil National.</p>

LES COMMISSIONS DU CROPP

ELUS DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

Titulaires :

Marcel NICOLAS
Nathalie ROY ARTAILLOU

Suppléants :

Christophe JUHEL
Catherine MENARD

Magistrats :

Président :

Jérôme BERTHET-FOUQUE
(Premier conseiller au Tribunal
administratif de Nantes)

Suppléant :

Sébastien DEGOMMIER
(Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel des Pays
de Nantes)

FORMATION RESTREINTE

Peut décider la suspension temporaire du droit d'exercer en cas d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession

Membres

Jean-Paul SUPIOT
Philippe SAILLANT
Dominique ARNOUD

COMMISSION FORMATION ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Dominique ARNOUD
Christophe JUHEL
Eric PROU
Nathalie ROY-ARTAILLOU
Philippe SAILLANT

COMMISSION BULLETIN DE L'ORDRE

Philippe SAILLANT
Jean-Paul SUPIOT
Laurence MARY

COMMISSION DE CONCILIATION

Tente de résoudre à l'amiable les conflits nés de l'exercice de la profession, en évitant de les porter devant la chambre disciplinaire de première instance

Membres élus

Céline FIEGEL-LAMY
Julie CHALAIN
Dominique ARNOUD
Membre de droit
Jean-Paul SUPIOT

COMMISSION CONTRATS, JEUNES DIPLOMES, INSTALLATION, CESSION

Véronique BONGARD-PESCHARD
Julie CHALAIN
Céline FIEGEL-LAMY
Catherine MENARD
Jocelyne MIRON-DION
Marcel NICOLAS
Jean-Paul SUPIOT



Laurence MARY

Secrétaire du CROPP Pays de la Loire depuis le 3 mai 2007

35 ans
Mariée avec 2 enfants

Titulaire d'une maîtrise de Droit en droit administratif et contentieux administratif

7 ans d'expérience en cabinets juridiques et services contentieux.

COMPTABILITE AU 31/08/07

RECETTES		DEPENSES	
Quote-part des	57 224,12	Frais de personnel	2 284,16
Cotisations ordinaires		Fourniture et matériel	4 518,43
		Loyer et charges locatives	11 982,24
		Frais de réunion et déplacement	13 868,85
		Epargne	22 773,00
		Trésorerie sur compte courant	1 797,44
TOTAL	57 224,12	TOTAL	57 224,12

Ce tableau représente la synthèse de l'ensemble des opérations comptables de septembre 2006 à septembre 2007

Il est important de noter qu'il ne peut donner qu'une idée approximative des charges du Conseil Régional puisque certaines dépenses sont apparues au fur et à mesure de sa « mise en route » (loyers et charges à partir de janvier 2007, frais de personnel à partir de mai 2007...). Pour 2008, on assistera à une nouvelle répartition des charges et notamment celles concernant le fonctionnement même du Conseil Régional (personnel, fourniture et matériel...).

Les frais de réunion et déplacements comprennent l'indemnité des conseillers qui s'élève à 949,33 euros par conseiller sur la période septembre 2006 – septembre 2007.

De plus, une part de l'épargne doit servir de réserve pour pourvoir aux frais juridictionnels d'instance et de caisse de solidarité.

« UN CHIFFRE »

39 %

c'est pourcentage de dossier d'inscription incomplets au 30 septembre 2007

Il est encore temps de nous faire parvenir les pièces manquantes

Pour plus d'information, contactez le secrétariat.

DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE

La région des Pays de la Loire compte 569 praticiens inscrits. La densité de Pédiatres-Podologues sur la région est de 16,8 pour 100 000 habitants (source DRASS-INSEE) pour comparaison celle des masseurs-kinésithérapeutes est de 67 et de 103 pour les médecins généralistes.

Les Pédiatres-Podologues se répartissent dans 530 cabinets principaux et 177 cabinets secondaires

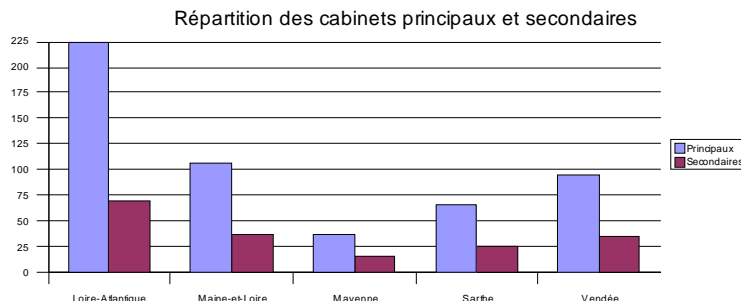


TABLEAU DE L'ORDRE

Rappel : il n'existe qu'un Tableau National de l'Ordre des Pédiatres-Podologues.

La liste des praticiens exerçant dans la région des Pays de la Loire vous sera remise lors des prochaines réunions.

ZOOM SUR LE CODE

Le décret n° 2007-1541 du 26 octobre 2007 portant code de déontologie des Pédiatres-Podologues et modifiant le code de la santé publique (partie réglementaire) est paru au Journal Officiel n° 251 du 28 octobre dernier.

Notre code de déontologie est donc désormais en vigueur et s'applique à tous les professionnels.

Vous pouvez le consulter sur le site www.legifrance.gouv.fr, numéro du texte 2007-1541.

Pour aller plus loin

www.legifrance.gouv.fr
section codes « Code de la Santé Publique »
nouvelle partie législative
art L 4113-9 et suivants et
art L 4163-10

POINT JURIDIQUE

Article L.4113-9 du Code de la Santé Publique du 26 août 2005 : instaure l'obligation pour les professionnels de la santé passant un contrat avec toute personne physique ou morale de le faire par écrit et de communiquer tout contrat ayant pour objet l'exercice de leur profession dans un délai d'un mois après leur conclusion à l'ordre professionnel dont ils dépendent.

A NOTER

Les **contrats types de remplacement, d'assistantat et de collaborateur** sont à votre disposition sur demande au secrétariat.

A VOTRE DISPOSITION

Face aux difficultés de recrutement, le Conseil de l'Ordre des Pédiatres-Podologues des Pays de la Loire a mis en place un répertoire des remplaçants à la disposition des praticiens.

Pour que ce répertoire reste à jour, chaque remplaçant devra jouer le jeu en indiquant ses périodes de disponibilité et faire parvenir le contrat de remplacement au Conseil Régional de l'Ordre.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat.

PROCHAIN BULLETIN
DEBUT 2008

ERRATUM

Dans le numéro 1 du magasin « Repères », une erreur s'est glissée dans notre adresse internet (contact@paysdelaloire.cropp.fr) et non pas contact@paysdeleloire.cropp.fr.